

Mouvement de l'Emploi 2026

A l'attention des Enseignants entrés dans le Mouvement de l'Emploi 2026 **Procédure**

Madame, Monsieur,

Nous arrivons actuellement à la seconde phase du mouvement de l'Emploi qui est la phase de vœux pour les enseignants qui ont souhaité entrer dans le mouvement de l'Emploi 2026 ou qui sont concernés par une mesure de carte scolaire.

Le Mouvement 2026 gardera les mêmes dispositions que l'année passée.

La liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants sera adressée à votre Chef d'Etablissement. Il la portera à votre connaissance dès réception.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les consignes qui suivent :

Je suis entré dans le mouvement 2026.

1. Ce que je dois faire du côté de la DDEC :

- ↪ Je remplis ma fiche de vœux que je trouve sur le site de la DDEC.
- ↪ Je me renseigne sur le projet de l'établissement. Si j'y adhère, je postule sur un poste dans l'établissement et non sur un niveau de classe. Le Chef d'établissement est le seul garant de l'organisation pédagogique de son établissement et de son ajustement.
- ↪ Je la transmets **par mail** à mon Chef d'Etablissement pour signature avant le 15 avril 2026. Je n'adresse pas ma fiche de vœux à la DDEC. Le Chef d'Etablissement est mon seul interlocuteur.
- ↪ Le Chef d'Etablissement transmet la fiche de vœux au service de la DDEC.
- ↪ J'adresse ma fiche de vœux par mail à l'ensemble des écoles sur lesquelles je postule.
- ↪ Je reçois un accusé de réception de la transmission de cette fiche de vœux par les Chefs d'Etablissements des écoles sur lesquelles j'ai postulé.
- ↪ **Si aucun des postes de la liste ne me convient, je dois faire retour d'une fiche de vœux avec état néant aussitôt que possible au Chef d'Etablissement qui se chargera de la transmettre aussitôt à la DDEC. La liste des postes sera corrigée en conséquence.**

2. Ce que je dois faire du côté du Rectorat :

- ↪ Je dois me connecter à l'application rectorale du 10 au 28 avril 2026 midi pour y faire mes vœux. Le lien vous sera adressé prochainement. Cette étape est particulièrement importante.
<https://portail.ac-rennes.fr/amappri/login.htm>

- ↪ **Si vous omettez cette opération, vos vœux ne pourront pas être étudiés par la Commission Diocésaine de l'Emploi.**

L'ensemble du Service du 1^{er} degré reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire ou aide que vous jugerez utile.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur en l'expression de nos sincères salutations.

Laurence L' HOUR
Adjointe au Directeur Diocésain
Pour le Premier Degré

